



Mairie de Sailhan

65170

Tel. 05 62 39 51 13

commune-de-sailhan@orange.fr

Sailhan, le 05 novembre 2020

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

le Mardi 10 novembre 2020 à 20h30

à la Salle de la Mairie

Ordre du Jour

- Nomination référent sécurité routière pour la commune
- Demande de subvention de l'école de Vielle Aure pour l'achat de tablettes numériques
- Droit de préemption sur bâti et non bâti
- Réalisation du cheminement piétonnier route d'Estensan – autorisation maire
- Demande élargissement route de Bourisp auprès de la DDT
- Mise en place d'un système d'alerte urgence par SMS auprès de la population – Achat du logiciel
- Budget principal – Modification budgétaire

Questions diverses

- Covid 19 – mesures mise en place
- Appartement n°1 résidence école - étude des dossiers de candidature et choix du locataire
- points sur les travaux : SDE (enfouissement des lignes, demande de réalisation de la tranche 2 mis en basse tension), appartement école (plomberie et carrelage), installation défibrillateur et organisation de la formation, mise en place de la signalétique intracommunale, organisation du stationnement sous le préau de la mairie et dans la cour de l'ancienne école,
- information sur l'organisation des ouvriers du SIVOM et de la secrétaire
- site internet, facebook, instagram, création des QR codes
- création de la photothèque
- impayés redevance eau et loyers
- information derniers arrêtés
- mise en place du fonctionnement de la barrière - parking du presbytère
- courrier de Mr Ferras Marc - déplacement compteur EDF Bié d'Hountarabio
- embellissement : fleurissement hivernal du village et pose des illuminations de Noël
- cadeaux de fin d'année pour les enfants et les seniors

En raison de l'épidémie de Covid-19, le port du masque est obligatoire, un lavage des mains sera effectué avant d'entrer dans la salle et merci de vous munir d'un stylo de couleur noire.

Afin de respecter les gestes barrières et la distanciation, cette séance ne peut être ouverte au public.

Le Maire

Didier BRUN

